



Besançon, le 3 janvier 2020

Communiqué de presse : Point sur le suivi environnemental suite à l'incendie de la fourrière de Planoise- recommandations sanitaires

Qualité de l'air à Planoise

Les pompiers ont effectué le 31 décembre des mesures sur les composés présentant des risques d'intoxication à court terme lors de l'incendie. Dans l'ensemble des mesures opérées, **seul du monoxyde de carbone (CO)** a été détecté. Ces mesures n'ont pas mis en évidence de risque pour la population.

Les résultats de la surveillance de la qualité de l'air mise en œuvre par ATMO Bourgogne-Franche-Comté sur les stations fixes de mesures de Besançon, ont mis en évidence deux pics le 31/12/2019 à 15h et à 21 h, pour les particules et les oxydes d'azote (NOx), sans dépasser le niveau d'information et de recommandation réglementaire.

Afin d'évaluer la qualité de l'air dans le quartier de Planoise, ATMO Bourgogne Franche-Comté a mis en place le 3 janvier après-midi un dispositif de surveillance mobile au niveau du parking extérieur du CCAS de la ville de Besançon (cf photo en annexe).

Les analyses de particules et d'oxydes d'azote mesurées sont réalisées en continu et disponibles sur le site d'ATMO BFC : <https://www.atmo-bfc.org/donnees-en-direct> Cette station est dénommée 25-mesures de proximité Planoise Besançon.

Un filtre à particules a été également installé pour analyser des composés habituellement retrouvés lors d'incendies de pneumatiques et de plastiques. En complément, des analyses de composés organiques volatils seront réalisées à compter du lundi 6 janvier.

Concernant l'amiante, les données de diagnostic du bâtiment réalisé en 2004 sur le parking Cassin ont mis en évidence l'absence d'amiante. Pour lever tout doute, la ville a commandé un nouveau rapport d'expertise.

Evaluation de la zone impactée par les retombées du panache

Une modélisation est en cours par ATMO BFC pour évaluer la zone de retombée du panache suite à l'incendie. Celle-ci permettra de cibler les interventions dans le cadre de la cellule de suivi environnemental et sanitaire mise en place par la préfecture.

Rappel des recommandations sanitaires de l'ARS

Quels sont les risques pour la santé suite à l'incendie ?

Les particules émises pendant l'incendie se sont déposées au sol sous forme de suies.
Il faut faire attention à ne pas ingérer la suie. Faire attention en particulier à ce que les enfants ne mettent pas à la bouche les mains et les jouets salis par la suie.
D'où l'importance de nettoyer ces suies (conseils ci-dessous).

Je suis inquiet pour ma santé ou celle de mes proches, ou je ressens des symptômes inhabituels, qui dois-je contacter ?

En cas de doute sur votre état de santé, ou celui d'un proche, contactez votre médecin.
Le 15 est réservé aux urgences vitales.

Que faire en cas de contact avec la suie ?

Bien se laver les mains, surtout chez les jeunes enfants et nettoyer régulièrement les jouets et objets (ex. doudous) salis par la suie et pouvant être mis à la bouche par les enfants.
En cas de contact de la peau avec la suie, il faut se laver immédiatement avec du savon ordinaire.
En cas de contact avec les yeux, les rincer avec du sérum physiologique.

Comment vérifier si de la suie est présente dans mon logement ?

A l'aide d'un mouchoir jetable (blanc de préférence), frotter une surface lisse (écran de téléviseur, verre d'un cadre photo par exemple) qui ne se situe pas dans la cuisine.
La suie issue des incendies de véhicules laisse une trace de couleur brune à noire. La suie est grasse et a tendance à imprégner le mouchoir (alors que la simple poussière se décolle facilement).
Faire plusieurs essais dans différents endroits et nettoyer la surface salie.

Comment nettoyer mon logement ?

En cas de présence de suie à l'intérieur et à l'extérieur de l'habitation, il faut nettoyer le logement (sols, mobiliers, fenêtres, jouets, jeux d'enfants, grilles et filtres de ventilation, mobiliers de jardin, terrasses...).

Eviter le contact avec la peau et les muqueuses en se protégeant avec des gants de ménage.
Nettoyer avec de l'eau, du détergent et un linge propre (essuie-tout, éponges, serpillères, chiffons). Changer l'eau et le linge souvent.
Ne pas utiliser de nettoyeur haute pression, d'aspirateur et de balai qui risquent de soulever la suie.

Peut-on consommer les produits du jardin ?

Il est recommandé de ne pas consommer les fruits et légumes salis par la suie.
Les fruits et légumes qui ne portent aucune trace de suie peuvent être consommés après lavage et/ou épluchage, comme à l'ordinaire.